

Urbanisme et protection des sites à Genève

Autor(en): **Bouvier, August**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **25 (1930)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

weissen Band zieht sich ein Wahlspruch hin, den einst unser Vorstandsmitglied Ständerat G. de Montenach in Freiburg als Ueberschrift für ein gedankenreiches und gemütvolltes Buch über die Gestaltung des Dorfes geprägt hat: Pour le visage aimé de la patrie.

Dieser Spruch soll auch weiterhin unser Handeln leiten. Wir werden im neuen wie im alten Jahr darnach trachten, dem geliebten Antlitz der Heimat seine Schönheit zu erhalten. Auch um den Geist, der sich in diesem vertrauten Gesicht zeigt, werden wir uns wieder kümmern, und wir werden es nicht zulassen, dass unsere Mutter Helvetia sich ohne weiteres den wechselnden gesamteuropäischen Moden unterwirft. Sie war immer etwas besonders Schönes und Eigenartiges unter ihren europäischen Schwestern; sie soll es auch weiterhin bleiben.

Der Schreiber: *Ernst Leisi.*

Urbanisme et protection des sites à Genève.

Depuis une trentaine d'années, les communes et gouvernements cantonaux de la Suisse allemande prennent des mesures pour ménager ou mettre en valeur le caractère pittoresque des localités ou des sites naturels; ils ont prévu le développement des agglomérations, étudié des plans d'extension et d'ensemble.

Rien d'analogue chez nous. On démolit avec indifférence. Sans les cris d'alarme de la presse et du Conseil municipal, la vieille ville dans ses œuvres vives passait un mauvais quart d'heure. D'autre part, on construit au petit bonheur, et avec une sorte de banalité ou de mesquinerie qui est désespérante. Mettez par-dessus le tout les méfaits d'une publicité déréglée, et vous reverrez devant vous les abords du Palais des Expositions au moment du Salon de l'Auto, qui vous font monter le rouge au front, et évoquent une bourgade naissante aux confins du Far West plutôt qu'une ville civilisée. Cette absence de liaison avec le passé, négligence dans l'invention du présent sont caractéristiques à tous égards. Un architecte crée un type agréable de villas réunies en blocs bien équilibrés (place Beau-Séjour, Florissant, Petit-Saconnex): il y avait là un exemple plaisant à suivre dans des quartiers qui auraient dû rester exclusivement des quartiers de jardins, et voilà qu'en quelques années ces constructions exactement adaptées à leur milieu, sinon très originales, sont déparées à tout jamais par des casernes gratte-ciels. Le massacre de Champel est la meilleure démonstration de ce que nous avançons. On nous envoie cet ensemble aimable de maisons sans luxe, de jardins, de beaux arbres et d'ombrages qui faisaient le plaisir du promeneur autant que celui des propriétaires ou locataires. En Suisse allemande, nous y revenons, on aurait tout fait pour conserver à la collectivité ce quartier. La ville de Zurich interdit la construction de grands immeubles locatifs dans la région du Zürichberg; seules les maisons de trois ou quatre étages au maximum, séparées par des jardins, y sont admises. On peut dire que chez nous l'anarchie constructive est de règle; l'irrégularité de hauteur des immeubles des quais, celle des maisons bordant la plaine de Plainpalais n'en sont qu'une preuve parmi tant d'autres, et, chose extraordinaire, ces erreurs du passé se répètent avec une constance digne d'un meilleur sort. Il n'est que de voir les nouveaux immeubles qui avoisinent le pont des Acacias pour s'en convaincre: là encore, on a manqué une superbe occasion d'exiger un plan d'ensemble, une hauteur uniforme, et de prévoir, dans une situation qui en valait certes la peine, une conception architecturale qui puisse se continuer et encadrer dignement les deux rives de l'Arve. Pour dire vrai, le nouveau quartier de Montchoisy est le seul de nos quartiers modernes qui témoigne d'une pensée maîtresse, créant non pas une solution de détail et sans lendemain, mais une synthèse d'envergure.

Extrait de Pro Helvetia.

Aug. Bouvier.